

Liste des délibérations examinées par le Conseil communautaire SÉANCE DU 04 DÉCEMBRE 2024

L'an Deux Mille Vingt-quatre, le quatre décembre à 18 heures, le Conseil de la Communauté de communes Marche et Combraille en Aquitaine, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes d'Auzances, sous la Présidence de Monsieur Jacques PAYARD, Doyen communautaire.

Date de la convocation : 27 novembre 2024

Conseillers en exercice : 62

Présents : MM. DESCLOUX, SIMON, LE CORRE, JAMME, BERTHON, FERRIER, BIGOURET, DECHAMPS *suppléante* JOULOT, SIMONET V, ECHEVARNE, BOUCHET, VERDIER, LUQUET L., GALINDO, PIERRON, RICHIN, VERGNE *suppléant* MOUNAUD, NOVAIS, CONCHON, FAUCONNET, COTENTIN, MONTEIL, PAYARD C, MAZET, PAYARD J, SOULEBOT, SCHMIDT, MOREAU, VENTENAT, DESGRANGES, VIALTAIX, LUQUET A, BOUGEROLLE *suppléante* MÉANARD, DÉSARMENIEN, CORDIER, TRIMOULINARD, BREUIL, GRASS, GRANGE, FAUCHER.

Pouvoirs : LE CORRE à SCARAMUCCIA, VIRGOULAY à COTENTIN, MORANÇAIS à VERDIER, LARGE à TRIMOULINARD.

Excusés : RAMOS, BERGER, WELZER, CHEFDEVILLE, PINLON, BRUNET, GUYONNET, DUBSAY.

Absents : SIMONET B, PERRIER S, PERRIER F, GIRAUD LAJOIE, BOUDINEAU, PLAS, D'HUSTER, FONTVIELLE, ROULLAND, GLOMOT.

Secrétaire de séance : Caroline LE CORRE

N° d'ordre	N° de délibération	Délibération	Vote
GOUVERNANCE			
1	2024-123	<p><u>Désignation d'un conseiller communautaire assurant l'intérim du président, chargé de convoquer le conseil communautaire en vue des élections du président et des vice-présidents :</u></p> <p>Le Conseil communautaire désigne, à l'unanimité, Monsieur Jacques PAYARD pour assurer l'intérim de la présidence de la communauté de communes Marche et Combraille en Aquitaine et décide de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - DIRE que le Président par intérim assurera les fonctions suivantes jusqu'à la nouvelle élection des membres de l'exécutif pour : <ul style="list-style-type: none"> • CONVOQUER des élections du président et des vice-présidents dans les meilleurs délais ; • GÉRER les affaires courantes de la communauté de communes jusqu'à l'installation du nouvel exécutif. 	ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

L'ordre du jour étant épuisé, le Président par intérim lève la séance à 18h30.

Fait à Auzances, le 5 décembre 2024